

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, Belgian Branch



DASHBOARD AU 30.09.2025 (1)

Classification	Région	Official Benchmark	Actif total du FCP (EUR mn.)
Diversifié	Monde	Indice de référence composé*	488
Niveau de risque (2)	Notation Morningstar (3)	Nombre de positions en portefeuille	Date de première VNI
		874	25.09.2006

* 52.5% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 500MM (EUR) RI + 19.5% MSCI EMU (EUR) NR + 17.5% Bloomberg Euro Aggregate Corporate 500MM EEA Countries (EUR) RI + 6% MSCI Europe Small Caps (EUR) NR + 4.5% MSCI World ex-EMU (USD) NR

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du fonds est d'assurer une valorisation aussi élevée que possible et d'assurer une large répartition des risques en investissant dans tous les types de classes d'actif (actions, obligations, parts d'organismes de placement collectif, instruments du marché monétaire et liquidités), sans limite géographique ou sectorielle. La partie investie en actions sera toujours inférieure à la partie investie dans les autres classes d'actifs. En ce qui concerne les actions, il sera tenu compte de l'importance économique, de la capitalisation boursière des différents secteurs et des perspectives et situations spécifiques des valeurs individuelles. En ce qui concerne les obligations, la composition du portefeuille est établie en tenant compte des prévisions de taux qui conduisent à la diminution ou à l'allongement de la durée de vie résiduelle des obligations du portefeuille. La grande majorité des obligations ont au moins un rating «investment grade». La composition des avoirs du fonds respectera les modalités relatives aux fonds d'épargne-pension, afin de permettre aux participants de bénéficier des avantages fiscaux qui y sont prévus. Ce fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales en accordant une attention particulière aux questions sociales, environnementales et de gouvernance, par l'application d'exclusions et par l'intégration ESG. Ce fonds applique les exclusions suivantes: Les activités très nuisibles (par ex tabac, charbon...) sont partiellement exclues, exclusion de certaines entreprises au sein de secteurs sensibles (par ex nucléaire, amiante...), exclusion des sociétés ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes Directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales. Dans le processus d'investissement, une intégration ESG est réalisée. Les meilleurs scores ESG sont privilégiés, afin d'avoir un meilleur score ESG que l'univers d'investissement (surpondération des meilleurs scores et sous-pondération des moins bons) mais sans sélectionner les meilleurs scores absolus. Concernant la partie du fonds investie dans des actions, l'empreinte carbone moyenne du portefeuille du compartiment est améliorée d'au moins 15% par rapport à son univers d'investissement. Pour la partie actions mondiales, l'univers d'investissement est le MSCI World ex EMU Net Index (EUR). Pour la partie actions de petite capitalisation, l'univers d'investissement est le 20% MSCI Europe Small cap + 80% MSCI EMU Small Cap. Dans la partie du fonds dédiée aux obligations d'entreprises, le score ESG moyen du portefeuille de la partie concernée est supérieur à celui de son univers d'investissement après élimination d'au moins 25% des obligations ayant le score ESG le plus bas. Pour la partie obligations d'entreprises, l'univers d'investissement est le Bloomberg Euro Aggregate Corporate 500MM EEA Countries (EUR) RI. Lors d'un investissement dans des obligations souveraines, le gouvernement émetteur doit être évalué en fonction de la solidité de sa gouvernance. Celle-ci est mesurée à l'aide des six indicateurs mondiaux de gouvernance (WGI) établis par la Banque mondiale (liberté d'expression et responsabilité, stabilité politique et absence de violence/terrorisme, efficacité du gouvernement, qualité de la réglementation, État de droit, contrôle de la corruption), conformément aux critères des Quality Standard du label «Towards Sustainability» (Voir section 2.1, a), b), c) des Quality Standards du label «Towards Sustainability» et le Lexique du prospectus pour plus d'informations).

Pour en savoir plus, veuillez consulter le prospectus. Le fonds est activement géré et, en tant que tel, peut investir dans des titres qui ne sont pas intégrés dans l'indice, le 19.5% MSCI EMU (EUR) NR + 4.5% MSCI World ex-EMU (USD) NR + 6% MSCI Europe Small Caps (EUR) NR + 17.5% Bloomberg Euro Aggregate Corporate 500MM EEA Countries (EUR) RI + 52.5% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 500MM (EUR) RI. Cet indice sert à des fins de comparaison de performance uniquement. Pour réaliser l'objectif du fonds et en tenant compte des circonstances du marché financier, le gestionnaire a un degré de liberté significatif pour dévier de la composition de l'indice, ce qui peut entraîner une performance du fonds différente de celle de l'indice de référence, en fonction des choix d'investissement effectués et du degré de déviation par rapport à l'indice. Il n'est pas adapté aux caractéristiques environnementales et sociales. Le fonds peut également investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des OPCVM ou OPC. Ceux-ci devront avoir obtenu le label de durabilité Towards Sustainability pour les produits financiers durables, ou s'engager à l'obtenir dans un délai de six mois après la date d'achat. Dans le cas de la non-obtention du label dans les six mois après la date d'achat, ou de la perte du label pour un fonds sous-jacent, ce dernier devra être revendu dans les plus brefs délais et au plus tard dans les 10 jours. Pour plus d'informations sur ce label, voir <https://www.towardsustainability.be/fr>. Après couverture, l'exposition du fonds aux devises autres que l'euro ne peut excéder 20%. Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, et investit partiellement, au minimum 40% dans des investissements durables au sens du Règlement SFDR. La méthodologie interne intègre plusieurs critères dans sa définition des investissements durables. En pratique, une entreprise doit remplir au moins l'un des critères afin d'être considérée comme contribuant à un objectif environnemental ou social. Pour plus d'informations concernant les caractéristiques environnementales et sociales, veuillez consulter en annexes du prospectus les informations précontractuelles sur les produits, conformément au règlement délégué (UE) 2022/1288. Les revenus sont réinvestis de manière systématique. Aucun dividende ne sera distribué. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts sur base journalière (jour ouvrable bancaire entier en Belgique) tel que décrit dans le prospectus.

La décision d'investir dans l'OPC promu devrait tenir compte de toutes les caractéristiques et de tous les objectifs de cet OPC.



Par le terme "fonds", nous entendons la forme juridique de l'OPC reprise dans la partie Caractéristiques de ce document. Il s'agit de la politique d'investissement mentionnée dans le document d'informations clés. Le capital ou le rendement n'est (ne sont) pas garanti(s) ou protégé(s). Le document d'informations clés (DIC) ainsi que le prospectus doivent être lus avant de souscrire. Le dernier Prospectus, le DIC, le rapport annuel et le rapport semestriel, peuvent être obtenus, sans frais, en français et en néerlandais, auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, Belgian Branch ou en ligne sur www.bnpparibas-am.be

Fiscalité : À votre 60e anniversaire ou 10 ans après l'ouverture de votre compte d'épargne pension (si le contrat a été conclu à partir de l'âge de 55 ans), le compte d'épargne pension est soumis à la taxe sur l'épargne à long terme au taux de 8 %. Les prélèvements anticipés de 1 % effectués entre 2015 et 2019 compris pour les contrats conclus avant fin 2014 sont déduits de la taxe finale. En cas de remboursement avant l'âge de 60 ans, l'imposition s'effectue à l'impôt des personnes physiques et le précompte professionnel est retenu. Veuillez-vous alors référer au prospectus pour plus d'informations sur la fiscalité. En cas de remboursement prématurément ou dans d'autres circonstances veuillez savoir que c'est fiscalement très désavantageux.

« L'investisseur durable d'un monde qui change » reflète l'objectif de BNP Paribas Asset Management d'inscrire le développement durable dans le cadre de ses activités, sans pour autant que tous les produits ne s'inscrivent dans le cadre des articles 8 ou 9 du Règlement Européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Vous trouverez plus d'informations sous le lien www.bnpparibas-am.com/en/sustainability.

(1) Toutes les données et performances s'appliquent à cette date, sauf indication contraire.

(2) Veuillez vous référer à la section "Profil de risque" de ce document pour une description complète des risques.

(3) Morningstar inc, tous droits réservés. Le classement des étoiles Morningstar s'établit selon une échelle de 1 à 5, 5 correspondant à la note maximum.

https://www.morningstar.com/content/dam/marketing/shared/research/methodology/771945_Morningstar_Rating_for_Funds_Methodology.pdf?cid=RED_EOL0001

(4) Label accordé à Bruxelles le 01/07/2024 par la Central Labelling Agency et valable pendant 1 an. Pour plus d'informations sur le label, consultez www.towardssustainability.be. L'attribution de ce label au compartiment ne signifie pas que le compartiment répond aux objectifs de durabilité de l'investisseur ou que le label est conforme aux exigences des futures réglementations nationales ou européennes. Pour plus d'informations à ce sujet, voir www.fsma.be/fr/sustainable-financing



DÉTAILS

Commissions(1)

Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	0,00%
Coûts récurrents	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation (31.12.24)	1,26%
Coûts de transaction	0,08%
Taxe sur les Opérations de Bourse à la sortie de la part de capitalisation et à la liquidation	N/A
Précompte mobilier *	N/A

Chiffres clés

VNI (30.09.25)	164,15
12M VNI max. (22.08.25)	164,69
12M VNI min. (07.04.25)	154,45
Actif total du FCP (Euro mn.)	488,40
VNI initiale	100,00
Montant minimum de la souscription initiale	0

Codes

Code ISIN	BE0946410785
-----------	--------------

Pour plus d'informations

BNP Paribas Asset Management publie les informations légalement requises (VNI et dividendes) sur le site de la Beama www.beama.be/fr/vni

Caractéristiques

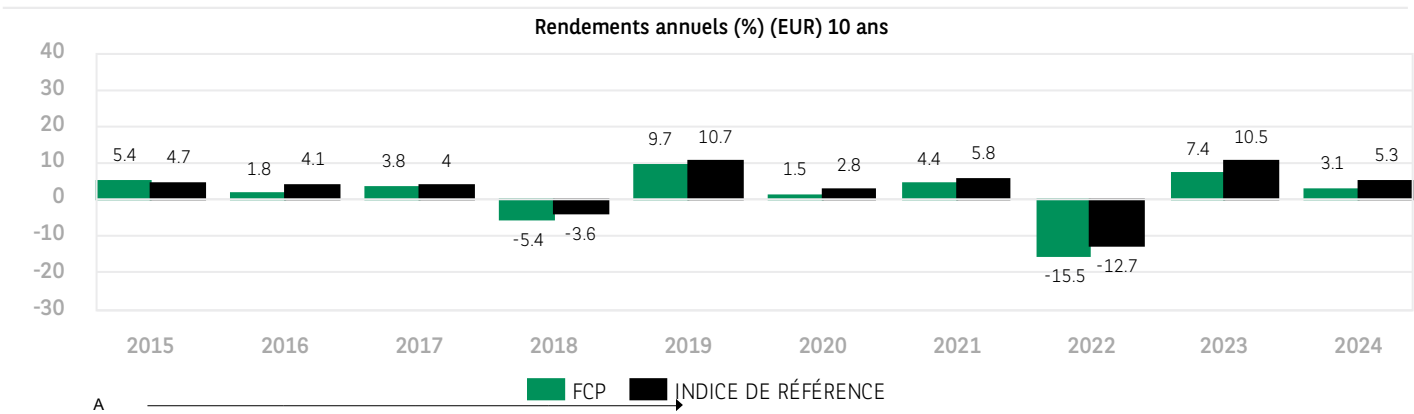
Forme juridique	FCP (Fonds commun de placement) de type fonds d'épargne de pension BNP PARIBAS B PENSION STABILITY de droit Belge
Indice de référence	52.5% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 500MM (EUR) RI + 19.5% MSCI EMU (EUR) NR + 17.5% Bloomberg Euro Aggregate Corporate 500MM EEA Countries (EUR) RI + 6% MSCI Europe Small Caps (EUR) NR + 4.5% MSCI World ex-EMU (USD) NR
Domiciliation	Belgique
Date de première VNI	25.09.2006
Gestionnaire	Bart VAN POUCKE
Société de gestion	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, Belgian Branch
Gérant délégué	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT UK LIMITED
Gérant délégué	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
Dépositaire	BNP PARIBAS SA, Belgium Branch
Devise de référence (de la part)	EUR
Service financier	BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
Durée	Illimité

(1) Si la devise de valorisation est différente de l'euro, les coûts peuvent augmenter ou diminuer en raison des fluctuations de la devise et des taux de change.

*Précompte mobilier : sur les dividendes des parts de distribution, ainsi que sur toute plus-value réalisée (parts de capitalisation et parts de distribution en cas de distribution partielle des revenus) lorsque plus de 10% du portefeuille du compartiment est investi en créances (au sens fiscal belge). Le précompte mobilier applicable en cas de plus-value réalisée vaut essentiellement dans le chef des personnes physiques résidentes fiscales belges. Ce régime fiscal peut faire l'objet de modifications à l'avenir. Les investisseurs sont invités à s'informer du régime fiscal qui leur est applicable, et des éventuelles conséquences fiscales liées à leur investissement.



PERFORMANCES **



A - 01/01/2009 - 02/09/2019 : Durant cette période, le fonds avait une politique d'investissement différente.
Source de calcul : BNP Paribas Asset Management

Rendements actuariels au 30.09.2025 (en %) (EUR)

	1 an	3 ans	5 ans	Depuis le lancement
● PART	2,27	5,30	0,74	2,64
● INDICE DE RÉFÉRENCE	4,77	7,74	3,36	3,96
	depuis le 30.09.2024	depuis le 30.09.2022	depuis le 30.09.2020	depuis le 25.09.2006

01/01/2009 - 02/09/2019 : Durant cette période, le fonds avait une politique d'investissement différente.
**Le rendement cité a trait aux années écoulées et il ne constitue pas un indicateur fiable du rendement futur. Pour les parts de distribution, les rendements sont calculés en prenant l'hypothèse que les dividendes sont réinvestis.
Ces rendements incluent les frais et taxes supportés par le compartiment et n'incluent pas ceux incombant au porteur tels que les commissions, frais et taxes éventuelles liés aux émissions et rachats de parts. Nous vous invitons à consulter votre conseiller pour plus de précisions.
Source de calcul : BNP Paribas Asset Management

POSITIONS : % DU PORTEFEUILLE

Principales positions*

		Type d'actif
ITALY (REPUBLIC OF) 3.85 PCT 01-JUL-2034	2,47	Obligations
GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF) 0.00 PCT 15-FEB-2032	2,28	Obligations
FRANCE (REPUBLIC OF) 0.00 PCT 25-FEB-2027	2,19	Obligations
ITALY (REPUBLIC OF) 3.35 PCT 01-JUL-2029	1,97	Obligations
ITALY (REPUBLIC OF) 2.70 PCT 01-OCT-2030	1,67	Obligations
FRANCE (REPUBLIC OF) 1.25 PCT 25-MAY-2034	1,54	Obligations
GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF) 0.00 PCT 15-AUG-2030	1,54	Obligations
ASML HOLDING NV	1,34	Actions
FRANCE (REPUBLIC OF) 0.75 PCT 25-MAY-2028	1,31	Obligations
Nombre de positions en portefeuille	874	

Source pour toutes les données : BNP Paribas Asset Management.

Répartition par pays - Actions (%)

Allemagne	19,50
France	16,97
États-Unis	16,74
Italie	9,56
Belgique	7,34
Espagne	7,30
Pays-Bas	7,29
Finlande	3,01
Autriche	1,90
Luxembourg	1,45
Autres	8,93
Total	100,00

Répartition par notation - obligations (%)

AAA	21,47
AA+	2,50
AA-	16,11
A+	3,40
A	10,73
A-	5,53
BBB+	22,41
BBB	7,15
BBB-	4,24
Autres	4,17
Non noté	2,29
Total	100,00

Source pour toutes les données : BNP Paribas Asset Management.

Source pour toutes les données : BNP Paribas Asset Management.

Répartition par type d'actif (%)

Obligations	67,64
Actions	31,43
Contrats de change	-0,01
Liquidités	0,94
Total	100,00

Source pour toutes les données : BNP Paribas Asset Management.

*En cas d'OPC, veuillez noter que certains de ces OPC ne sont pas commercialisés en Belgique. Veuillez consulter votre conseiller.

Sources : Fitch, Moody's, S&P.

Fitch : <https://www.fitchratings.com/products/rating-definitions>Moody's : <https://www.moodysanalytics.com/-/media/products/Moodys-Rating-Symbols-and-Definitions.pdf>.S&P : https://www.standardandpoors.com/en_US/web/guest/article/-/view/sourceld/504352

INDICATEURS DURABLES

Score ESG global

65,19

Indice de référence : 58,80

CONTRIBUTION ESG

	Contrib. environnementale (E)	Contrib. sociale (S)	Contrib. gouvernance (G)
Portefeuille	9,96	4,52	0,82
Indice de référence	5,30	3,28	0,22

COUVERTURE DU PORTEFEUILLE

	Couverture
Couverture ESG	99,84 %

Score ESG global

La méthodologie interne de BNPP AM détermine le score ESG des émetteurs en évaluant leur performance par rapport aux entreprises du même groupe de pairs sur la base d'un nombre limité de critères ESG relatifs à l'environnement (ex: changement climatique), aux problématiques sociales (ex: gestion des ressources humaines), et à la gouvernance d'entreprise (ex: indépendance et compétence des dirigeants). L'univers d'investissement est scindé par géographie et par secteur, ce qui permet de composer des groupes d'entreprises comparables, dit « groupe de pairs ». BNPP AM utilise de nombreuses sources de recherche et de données (notamment Sustainalytics, ISS et Trucost) pour calculer les scores ESG des entreprises. Si les engagements et les pratiques de l'émetteur sur un des critères d'évaluation (E, S ou G) sont meilleurs que ceux de ses concurrents, il se voit attribuer une contribution positive sur ce critère. Un score de 1 à 99 est assigné à chaque émetteur, qui correspond à une base neutre de 50 à laquelle s'ajoute la somme des contributions sur chacun des trois critères d'évaluation. (par ex : 50 base neutre +2 (E) -1 (S) +3 (G) = 54 ESG global score).

Contribution ESG

Les contributions ESG sont déterminées par les analystes ESG de BNPP AM sur la base de critères détaillés permettant d'évaluer de façon systématique les engagements, les performances et les pratiques des entreprises en matière d'environnement, de social et de gouvernance. Chacune des contributions mentionnées pour le portefeuille ou l'indice de référence dans son ensemble est la moyenne pondérée des contributions des entreprises détenues en portefeuille ou entrant dans la composition de l'indice de Référence.

- La contribution environnementale (E) regroupe entre autres le rapport au changement climatique, la gestion du risque environnemental et l'utilisation des ressources naturelles.
- La contribution sociale (S) prend en compte entre autres la gestion des ressources humaines, la qualité du dialogue social et le respect de la diversité.
- La contribution de gouvernance (G) s'appuie entre autres sur la transparence sur la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption et l'égalité homme femme.

Couverture du portefeuille

Au sein d'un portefeuille ou d'un indice de référence, BNPP AM statue tout d'abord sur l'éligibilité des instruments à obtenir des indicateurs ESG en fonction de leur nature. Au sein de ces instruments éligibles d'après la méthodologie interne de BNPP AM, la couverture représente le pourcentage de titres bénéficiant d'un score ESG ou d'une empreinte carbone. Les titres non éligibles à une évaluation comprennent, de manière non exhaustive, les liquidités, les fonds externes.

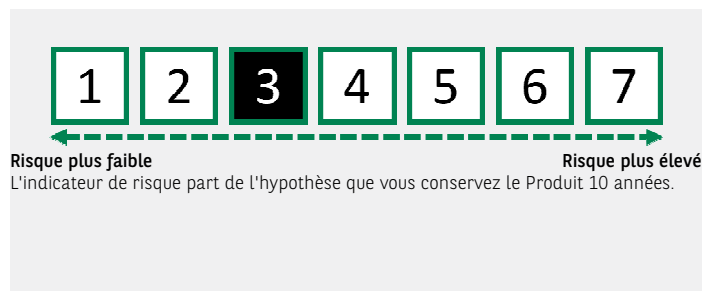
Pour plus d'info sur les indicateurs ESG ou sur les méthodologies de calcul des taux de couvertures veuillez-vous référer à nos pages web dédiées:

- <https://www.bnpparibas-am.com/fr/dispositif-de-notation-esg/>
- <https://www.bnpparibas-am.com/fr/mesure-de-lempreinte-carbone/>



PROFIL DE RISQUE

Niveau de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

L'investissement dans différentes catégories d'actifs avec généralement une très faible proportion d'actifs risqués et une part importante d'actifs moins risqués justifie la catégorie de risque.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de crédit** : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- **Risque d'inflation** : résulte du fait que les rendements des investissements à court terme n'évoluent pas au même rythme que l'inflation, entraînant ainsi une réduction du pouvoir d'achat des investisseurs.
- **Risque de liquidité** : ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Analyse de risque

Analyse de risque	FCP
Volatilité (%)	5,87
Ratio d'information	-2,79
Ratio de Sharpe	0,37
Sensibilité (poche obligataire)	6,64
(sur 3 ans, mensuelle)	



AVERTISSEMENT

Le document DIC ainsi que le prospectus doivent être lus avant de souscrire.

BNP Paribas Asset Management Europe, Belgian Branch a une activité de société de gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières et de gestionnaire de fonds d'investissements alternatifs en Belgique, agréée par le régulateur français Autorité des marchés financiers ('AMF') et le régulateur belge Financial Services and Markets Authority ('FSMA') ; elle est constituée sous la forme d'une succursale belge d'une société par actions simplifiée de droit français et située Rue Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, Belgique.

Le présent document est publié et a été rédigé par la société de gestion.

Le présent document se réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution.

Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription de ces instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus des instruments financiers ou sur le site web (rubrique « Recherche de fonds »), dans laquelle une telle action serait requise, en particulier aux Etats-Unis, au profit de ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933). Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question.

Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'informations clés (DIC), et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question lorsque ceux-ci sont déjà disponibles.

Ces documents sont disponibles dans les langues du pays dans lequel l'organisme de placement collectif/instrument financier est autorisé à la commercialisation et/ou en anglais le cas échéant, sur le site suivant, rubrique « Recherche de fonds » : www.bnpparibas-am.be.

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion à la date de publication du document et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion n'a pas l'obligation de les tenir à jour ni de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. A noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent être impactées, entre autres, par les objectifs ou stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché particulières, y compris taux d'intérêt, modalités en vigueur sur le marché. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial.

L'investissement dans des marchés émergents ou des secteurs spécialisés ou restreints est susceptible d'être soumis à une volatilité supérieure à la moyenne, en raison d'un degré élevé de concentration, d'une plus grande incertitude liée au fait que moins d'informations et/ou de liquidités sont disponibles ou en raison d'une plus grande sensibilité aux changements affectant les conditions du marché (conditions sociales, politiques et économiques).

Certains marchés émergents offrent moins de sécurité que la majorité des marchés internationaux développés. Pour cette raison, les services de transaction de portefeuille, de liquidation et conservation pour le compte de fonds investis dans les marchés émergents peuvent comporter un risque plus élevé.

Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni des commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes.

Vous trouvez la période de souscription dans le prospectus. Si vous désirez porter plainte, vous pouvez vous adresser au service de plainte (ambe.complaints@bnpparibas.com). Vous avez ensuite la possibilité de vous adresser au service de médiation (Ombudsfin, ombudsman@ombudsfin.be; www.ombudsfin.be)

Vous pouvez obtenir, en cliquant ici : <https://www.bnpparibas-am.be/investisseur-prive/footer-investors-rights-summary-fr-be/> un résumé des droits des investisseurs en français. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, Belgian Branch peut décider de cesser la commercialisation des Instruments financiers pour les OPC de droit étranger.

Disclaimer Morningstar: Droits d'auteur © 2024 Morningstar, Inc. www.morningstar.com Tous droits réservés. La notation globale de chaque fonds, indiquée par une ou plusieurs étoiles, s'appuie sur une moyenne pondérée du nombre d'étoiles attribuées à chaque fonds au cours des périodes de notation de trois, cinq et dix ans. Les informations contenues dans le présent document: (1) sont la propriété de Morningstar et/ou de ses fournisseurs de contenu; (2) ne peuvent être copiées ou distribuées et (3) leur exactitude, leur exhaustivité et leur caractère opportun ne sont pas garantis. Ni Morningstar ni ses fournisseurs de contenu ne peuvent être tenus responsables de tout dommage ou perte découlant de l'utilisation de ces informations. Les performances du passé ne présument en rien des performances futures.



GLOSSAIRE

Alpha

L'alpha est un indicateur utilisé pour mesurer la valeur ajoutée apportée par la gestion active par rapport à une exposition passive à un indice de référence. Un alpha positif exprime une surperformance, tandis qu'un alpha négatif est le signe d'une sous-performance. Une manière simple de calculer l'alpha est de comparer la performance d'un fonds et la performance de son indice de référence. La différence entre les deux représente l'alpha du fonds. Par exemple, un alpha de 0,50 signifie que le portefeuille a surperformé le marché (la performance de l'indice de référence ajustée de l'exposition du fonds au bêta) de 0,50 %.

Beta

Le bêta mesure le risque de marché d'un portefeuille. Le marché est alors représenté par des indices boursiers (tels que le MSCI World) correspondant aux directives du portefeuille. Le bêta indique la sensibilité de la performance du portefeuille par rapport à la performance du marché. Par exemple, un bêta de 1,5 montre que le portefeuille enregistrera une performance de 1,5% quand le marché progressera de 1 %. D'un point de vue mathématique, il s'agit de la corrélation entre le portefeuille et le marché, multipliée par leurs ratios de volatilité respectifs.

Compartment indiciel coté (ETF)

Les compartiments indiciels cotés (ETF) sont des compartiments négociables en Bourse. Ils peuvent investir en actions, en obligations ou dans des matières premières. Ils reproduisent généralement le rendement d'indices du marché (comme le MSCI) et font l'objet d'une cotation en continu, proche de leur valeur liquidative théorique. Les ETF offrent aux investisseurs un accès bon marché à des portefeuilles passifs, liquides et diversifiés.

Consommation de base

Le secteur de la Consommation de base regroupe des entreprises vendant des biens et services essentiels (alimentation, hygiène personnelle, entretien de la maison, tabac). En comparaison avec des dépenses liées à des biens de luxe, aux vacances ou à l'électronique, il est plus difficile de rogner sur les dépenses de base, surtout en cas de situation économique délicate. Il s'agit donc, par essence, d'un secteur opposé à celui de la Consommation discrétionnaire.

Consommation discrétionnaire

Le secteur de la Consommation discrétionnaire regroupe des entreprises vendant des biens et services non essentiels (luxe, médias, automobile, vêtements de marque, restaurants, hôtels, composants électroniques). En comparaison avec des dépenses liées à l'alimentation par exemple, les dépenses discrétionnaires peuvent être coupées avec une facilité plus grande, notamment en cas de situation économique délicate. Il s'agit donc, par essence, d'un secteur opposé à celui de la Consommation de base.

Contrat de change/Swap

Un swap est un accord entre deux entités qui s'entendent pour échanger des flux de trésorerie à différentes dates moyennant une échéance préétablie. Les flux de trésorerie peuvent être obligatoires ou optionnels, les montants peuvent être connus à l'avance ou variables et les devises de paiement peuvent être diverses.

Critères ESG

Critères extra-financiers pris en compte dans la sélection des titres au sein d'une gestion ISR (Investissement Socialement Responsable). Le gérant ISR se base ainsi sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance pour ses choix d'investissement. « E » pour Environnement : le gérant va regarder l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur l'environnement, par exemple son niveau d'émissions de gaz à effet de serre, sa politique de prévention des accidents industriels ou sa gestion des déchets. « S » pour critères Sociaux : il s'agit là de l'impact de l'activité de l'entreprise sur ses employés, ses clients, ses fournisseurs et la société civile en général. Par exemple, l'entreprise respecte-t-elle bien toutes les normes internationales du droit du travail ? Quelle est sa politique de gestion des ressources humaines ? Enfin, « G » pour critères de Gouvernance : le gérant va évaluer la manière dont l'entreprise est dirigée, contrôlée et administrée.

FCP

Fonds commun de placement.

Fonds

Organisme de placement collectif en valeurs mobilières où les parts peuvent être liées à un ou plusieurs compartiments généralement dans des zones géographiques différentes. Ici un fonds peut signifier 'compartiment'.

High Yield

Les émissions obligataires à haut rendement sont des emprunts qui prennent en général la forme d'obligations à 5, 7 ou 10 ans. Il s'agit d'obligations émises par des sociétés en retournement ou présentant une faible surface financière, c'est à dire un niveau d'endettement élevé. Leur notation financière par les agences de rating est inférieure à BBB-. La rémunération de ces titres, comme leur niveau de risque, est donc très élevée.

Instruments / Investissements / Produits / Placements alternatifs

Instrument/investissement/produit qui ne fait pas partie des types d'actifs conventionnels, à savoir les actions, les obligations et les liquidités. Les instruments alternatifs incluent l'immobilier coté, les matières premières, les produits dérivés et les fonds spéculatifs.

Investment Grade

La note investment grade attribuée par une agence de notation correspond à une qualité de crédit élevée (faible probabilité de défaut).

Liquidité & assimilés

Les liquidités et les instruments assimilés à des liquidités comprennent notamment les dépôts à terme, les contrats à terme sur devises, les certificats de dépôt et les contrats de rachat.

Marchés Emergents

Un marché émergent est un pays qui remplit certains critères de marché développé mais pas tous pour être considéré comme marché développé à part entière.

Obligations à haut rendement / Credit crossover

GLOSSAIRE

Obligations à haut rendement très proches de la note de grande qualité ou vice-versa. Ce terme fait souvent référence à un titre qui obtient des ratings différents (haut rendement ou grande qualité) auprès des agences de notation.

OPC (Organisme de placement collectif) / OPCVM

L'OPC est un produit d'investissement qui permet de détenir une partie d'un portefeuille collectif investi en valeurs mobilières, dont la gestion est assurée par un professionnel. Il comprend les SICAV (Sociétés d'Investissement à Capital Variable) et les FCP (Fonds Communs de Placement) ainsi que les FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs, ne relevant pas de la directive Européenne 2009/65/CE).

Produits dérivés

Les produits dérivés sont des instruments financiers. Ils peuvent être « fermes », c'est-à-dire au comptant (contrats à terme de forward, de swap, de futures), ou « conditionnels » à l'exemple des options d'achat ou des options de vente qui confèrent un droit à l'acheteur de l'option.

R²

Le coefficient de corrélation (R²) mesure la force et l'orientation d'une relation linéaire entre la performance d'un fonds et celle de son indice de référence. Ce coefficient est compris entre -1 et 1 ; 1 correspond à une relation linéaire croissante parfaitement corrélée, -1 à une relation linéaire décroissante parfaitement corrélée, et 0 signale une absence de corrélation linéaire.

Ratio d'information

Le ratio d'information est un rendement corrigé du risque qui mesure le rapport entre la tracking error du portefeuille et son rendement relatif par rapport à l'indice de référence (appelé rendement actif).

Ratio de Sharpe

Mesure du rendement, corrigé du risque pris. Indique le rendement supplémentaire (au-dessus du taux sans risque) qui a été obtenu par unité de risque qui a été pris. Se calcule en divisant la différence entre le rendement obtenu et le taux sans risque par l'écart-type des rendements de l'investissement. Le 'ratio de Sharpe' indique si le rendement a été obtenu grâce à une bonne gestion ou en prenant des risques supplémentaires. Plus le ratio est élevé, plus le rapport risque-rendement peut être considéré comme positif.

Sensibilité (poche obligataire)

Échelle de mesure de la sensibilité aux taux des obligations. Plus la durée résiduelle augmente, plus les cours obligataires réagissent à une modification des taux et plus la duration est élevée. La règle dit que si le taux remonte ou baisse de 1%, la valeur de l'obligation fluctue de 1% x la duration.

Stratégie de performance absolue

Les fonds à rendement absolu cherchent à réaliser des performances positives au moyen de techniques sophistiquées de gestion d'actifs. Ces techniques peuvent comprendre la vente à découvert, les contrats à terme, les options, les produits dérivés, l'arbitrage, l'effet de levier et les actifs non conventionnels.

Tracking Error

La tracking error mesure la volatilité du rendement relatif d'un portefeuille par rapport à son indice de référence.

Volatilité

La volatilité d'un actif est l'écart-type de son rendement. En tant que mesure de la dispersion, elle évalue l'incertitude des prix des actifs, qui est souvent assimilée à leur risque. La volatilité peut être calculée ex post (rétrospectivement) ou estimée ex ante (anticipativement).

Un glossaire des termes financiers employés dans ce document est disponible à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.be>

